

### *Le mot du Président,*

## COCORICO-VID Bas de laine

L' « épargne-Covid » accumulée en 2020-2021 devrait représenter 160 milliards d'euros estime l'Observatoire Français des conjonctures économiques.

Un trésor qui ne manquera pas d'attirer les convoitises. Courtiers, commerçants et entreprises rivaliseront d'imagination en particulier lors des Foires et Salons qui vont pouvoir, à nouveau, se tenir.

Meubles, vérandas, pompes à chaleur et installations photovoltaïques y sont proposés hors de prix avec des remises « foire » trompeuses.

**ATTENTION** aux achats coup de cœur, **NE SIGNEZ RIEN** lors de ces manifestations, vous n'avez pas de droit de rétractation et ne pourriez annuler.

Au nom de tous les bénévoles je vous souhaite un très bel été !



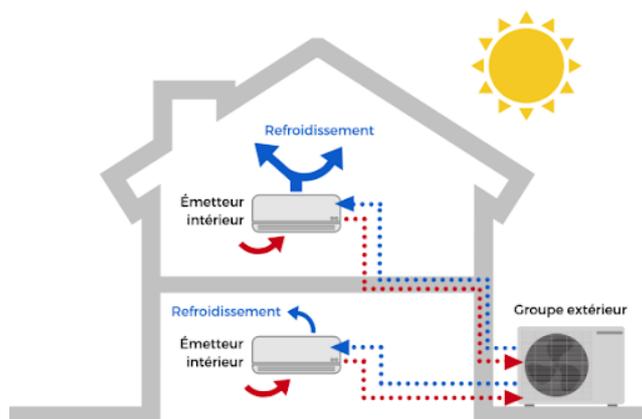
Espace Nelson Mandela - 82, boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL - ☎ 01 39 80 78 15

✉ [contact@argenteuil.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@argenteuil.ufcquechoisir.fr) - <https://argenteuil.ufcquechoisir.fr>

# POMPE À CHALEUR OU POMPE À FRIC !

## SCENARIO :

Après un démarchage téléphonique vous proposant des économies de chauffage, Madame A vient chez vous, vérifie que vous êtes bien propriétaires de votre pavillon. Réceptives et crédules, les femmes seules et les personnes âgées sont très recherchées.



Elle vous met en confiance et vous annonce la visite de Monsieur B , technicien.

Le lendemain, Monsieur B vous persuade que des économies importantes peuvent être réalisées sur votre facture de chauffage, les travaux seront entièrement financés par les aides de l'état. Il vous fait signer une liasse de documents dont vous n'avez pas le temps de prendre connaissance et ne vous en laisse pas le double.

Vous avez signé un bon de commande et un contrat de crédit.

Quelques jours plus tard, deux ouvriers Moldaves ou Roumains viennent installer l'équipement.

Aucune explication quant au fonctionnement ne peut vous être donnée, ils ne parlent pas Français.

Vous êtes désormais équipé d'une POMPE A CHALEUR AIR AIR, qui récupère la chaleur de l'extérieur (lorsqu' il y en a) et la diffuse à l'intérieur. Le coût est de 16 500 € alors que vous payez 1 500 € par an pour vous chauffer (11 ans de chauffage).

Le matériel installé acheté chez LEROY MERLIN aurait coûté 3 000 €.

Madame A, apporteuse d'affaire ou « rabatteuse » perçoit un commissionnement estimé à 200 €.

Monsieur B, courtier, rarement technicien : également 200 €.

Les ouvriers Moldaves 150 € par jour (1 jour à 2 personnes maximum).

La banque 2 600 € d'intérêts.

Le matériel ayant coûté 3 000 €, l'entreprise encaissera plus de 10 000 € nets.

**Au-delà des prix prohibitifs, les droits des consommateurs (information, délais de rétractation, mise en concurrence, etc...) ne sont jamais respectés. Les banques sont complices.**

Nous ne pouvons que déplorer ces pratiques que nous dénonçons régulièrement auprès des DDPP (Directions Départementales de la Protection des Populations).

**DARTY**

**Ne m'appellez plus CONTRAT DE CONFIANCE**



**Place au « CONTRAT DE MEFIANCE »**

**Lors de commandes « en ligne » :**

Notre adhérent commande un meuble en ligne sur le site de l'enseigne. La livraison gratuite lui est proposée, ce qu'il accepte.

Quelle n'est pas sa surprise en constatant un prélèvement de 49 € sur son compte pour un abonnement à la livraison gratuite pendant 1 an renouvelable qu'il n'a jamais demandé.

**A la caisse des magasins :**

Notre adhérente achète un smartphone et constate sur sa facture deux lignes supplémentaires pour des assurances au prix de zéro euros.

Quelle n'est pas sa surprise en constatant deux mois plus tard le prélèvement sur son compte de cotisations d'assurances jamais souscrites.

Ces pratiques de ventes occultes déjà dénoncées maintes fois, sont pratiquées par la FNAC, qui les perpétue chez DARTY depuis la reprise de l'enseigne.

**NOTRE CONSEIL : Ne jamais donner vos coordonnées bancaires lors d'un achat payé comptant et ce quelle que soit l'enseigne.**



**HUISSIERS DE JUSTICE :  
COURRIERS MENAÇANTS**

Vous recevez un courrier d'un huissier de justice vous réclamant le paiement d'une dette et ce courrier est assorti de menaces du type : *Faute de paiement sous huit jours, il sera procédé à la saisie de votre voiture, sur votre compte bancaire etc...*

Sachez qu'un huissier ne peut procéder à une saisie que s'il dispose d'un titre exécutoire. Un titre exécutoire est soit une injonction de payer délivrée par le Tribunal, soit un jugement à votre encontre rendu par le Tribunal. **Donc un huissier qui menace de saisie sans disposer d'un titre exécutoire ou utilise des formules prêtant à confusion pour intimider se met dans l'illégalité.**

Si vous n'avez jamais reçu ce titre exécutoire, il s'agit alors d'une procédure de recouvrement d'une créance dans le cadre d'une phase amiable. Dans ce cas, l'huissier n'a pas le droit de vous menacer de saisie, c'est un abus.

**Cela posé, ne négligez pas la réclamation et réagissez :**

Vérifiez l'origine de cette dette, son montant et depuis quand elle existe.

Si la dette est réelle, n'hésitez pas à contacter l'huissier pour négocier un calendrier des paiements.

Par contre, si l'huissier est en mesure de vous fournir la copie d'un titre exécutoire (injonction de payer délivrée par le Tribunal ou jugement), cela veut dire qu'il peut procéder au recouvrement et qu'il dispose du pouvoir de saisie sur vos biens.

**En résumé, deux phases :**

**Phase amiable :** L'huissier peut agir en recouvrement sur la demande du créancier, mais ne peut pas effectuer de saisie.

**Phase officielle :** Après la phase amiable, si le créancier a obtenu du Tribunal une injonction de payer ou un jugement en sa faveur, il charge l'huissier du recouvrement, et dès lors, faute de paiement, celui-ci peut procéder par saisie.

## L'ECHO DES LITIGES

Cadeau de Noël retardé... Commandé par internet chez Darty le 18/12/20, notre adhérente devait retirer son appareil photo au magasin Darty de Lieussaint 10 jours plus tard. Suite à une rupture d'approvisionnement, on lui demande de patienter jusqu'à fin janvier. Or début février le site Darty informe notre adhérente qu'elle a déjà récupéré sa commande. Impossible car le magasin est resté fermé pour cause de confinement. Après notre intervention, notre adhérente a reçu sa commande avec 4 mois de retard, au magasin de Darty de Villabé resté ouvert pendant le confinement.

L'AUDI TT de notre adhérent mise en circulation en 2010 et ayant parcouru près de 100 000 km tombe en panne suite à un décalage de la chaîne de distribution provoquée par la rupture d'un patin de tendeur. Le moteur est à remplacer pour 8 400 €.

Notre intervention auprès du service consommateurs de AUDI FRANCE, demandant la mise en œuvre de la garantie légale des vices cachés à permis, malgré l'ancienneté de la voiture, d'obtenir la prise en charge des réparations à hauteur de 20 % soit 1 672,94 €

Notre adhérent commande en ligne un autoradio pour en faire cadeau à Noël.

Le vendeur indique que son transporteur (La Poste) s'appuyant sur son propre suivi a livré le colis alors que le destinataire n'a rien reçu.

Nous indiquons à l'expéditeur qu'il est responsable de la livraison, la charge de la preuve lui incombant. Notre adhérent a aussitôt été remboursé.

Agé de 85 ans, notre adhérent décide de faire remplacer sa baignoire par une douche à l'italienne. La Ste INDEPENDANCE ROYALE, basée à LIMOGES installe la douche fin février 2020. Rapidement des malfaçons apparaissent, les parois et la porte sortent de leurs rails rendant l'utilisation de la douche dangereuse pour un personne âgée en raison des risques de chute. Ce n'est que le 18 décembre 2020 que la remise en état est effectuée suite à notre intervention.

Notre adhérent nous informe avoir acheté un Touran Volkswagen en mai 2019 avec une garantie d'1 an chez DACY MOTORS à Pierrelaye. Au bout de 2 mois l'écran radio/GPS devient bleu et bruyant. Le garage remet à jour le système mais la panne se reproduit et une nouvelle remise à jour est effectuée. Deux mois après la fin de la garantie, nouvelle panne, il semble que le calculateur soit en cause mais le garagiste ne veut pas la prendre en charge car la garantie est terminée.

Un courrier recommandé de notre adhérent n'a aucun effet mais grâce à notre intervention auprès de la concession nous obtenons le remplacement de la pièce défectueuse.

Encore SFR : L'offre « Fibre premium » souscrite le 18 mars 2019 n'est toujours pas mise en œuvre le 3 juillet malgré de nombreuses relances et interventions infructueuses. Notre adhérente décide alors de changer d'opérateur qui se révélera plus efficace. SFR ose réclamer 437,16 € de pénalités de rupture d'engagement et transmet le dossier à son cabinet de recouvrement.

Nous rappelons SFR à son obligation de résultat, ce qui suffit à entraîner l'effacement de cette facture.

Notre adhérent souscrit à une mutuelle APRIL, le contrat devait prendre effet le 01/01/2019, date reportée au 01/01/2021 pour cause d'engagement avec une autre mutuelle. Entre temps APRIL augmente fortement ses tarifs et notre adhérent résilie, pour cette raison, le contrat avant son entrée en vigueur.

APRIL réclame alors une année de cotisations soit 2 377,92 €

Notre intervention ramène APRIL à la raison, qui accepte la résiliation sans frais.

Les vols PARIS- LUANDA des 27/08 et 11/09/2020 réservés via MISTER FLY ont été annulés par la compagnie LUFTHANSA à cause de la pandémie. Une partie de ping-pong s'engage entre les deux intervenants: la balle étant le client.

LUFTHANSA nous indique avoir remboursé MISTER FLY le 17/11/2020.

A la suite de notre intervention, MISTER FLY rembourse enfin notre adhérent le 15/04/2021.

